

Conseil départemental

Pont, aéroport : l'île de Ré au cœur de questions d'argent

Lors de la session budgétaire, la tarification du pont de l'île de Ré et la participation de la communauté de communes au financement de l'aéroport ont fait débat.

Lundi 19 avril, la conseillère départementale Marylise Fleuret-Pagnoux (par ailleurs élue de La Rochelle) a d'abord évoqué l'excédent de fonctionnement de 15,8 millions d'euros du pont de Ré pour demander non pas la gratuité mais un demi-tarif en basse saison pour les habitants du département. « *Tous les Charentais-Maritimes ont participé avec leurs deniers à la construction du pont de Ré et pas seulement les Rétais* », a-t-elle défendu.

« *Le Pont de Ré n'a jamais été payé par le contribuable. C'est un emprunt remboursé par l'utilisateur, il est payé par l'automobiliste. Toujours. C'est donc l'automobiliste de Strasbourg, de Bordeaux ou de Rennes qui a payé le pont de Ré* », a rétorqué le vice-président du Département Lionel Quillet.

Le maire de Loix a également rappelé que la gratuité avait été posée en question de constitutionnalité et que les Sages avaient répondu qu'elle ne serait pas possible. « *Si on le faisait pour La Ro-*

chelle et la Charente-Maritime, il faudrait le faire pour la Nouvelle-Aquitaine et donc pour tous », a poursuivi Lionel Quillet. Il a cependant évoqué une possible « *nouvelle discussion sur les tarifs* » lors de la prochaine mandature.

La contribution à l'aéroport en question

Un nouveau débat autour de gros sous et impliquant le président de la Communauté de communes (CdC) de l'île de Ré a de nouveau eu lieu jeudi 22 avril. Les élus ont été amenés à se prononcer sur la prise en charge du déficit de plus de quatre millions d'euros de l'aéroport (à cause de la crise sanitaire et des opérations du syndicat mixte).

Si la Région doit prendre à sa charge 1 million d'euros, le Département comme la Communauté d'agglomération de La Rochelle doivent payer 1,4 million (soit 90 % d'augmentation) contre 130 000,00 euros pour la CdC de l'île de Ré (quasi stable puisqu'il s'agit du plafond prévu par le



L'excédent de fonctionnement du pont de l'île de Ré a été de 15,8 millions d'euros en 2020. © D.R.

contrat)... « *Cette inégalité de traitement mérite d'être revue* », a revendiqué la conseillère Martine Villenave. Réfutant les 5 % de passagers allant sur l'île de Ré, elle a estimé à 30 % ce taux, tout comme celui des retombées écono-

miques. Le président Dominique Bussereau a alors invité la CdC de l'île de Ré « *à faire un geste* ».

« *Ce n'est pas parce qu'il y a un problème grave (le déficit, N.D.L.R.) qu'il faut trouver un bouc émissaire* », a dénoncé Lionel

Quillet. Le président de la CdC a rappelé qu'on était venu le chercher pour juxtaposer le territoire insulaire à la dénomination de la structure. « *Aéroport de La Rochelle - Ile de Ré, c'était vendeur* », a-t-il estimé, indiquant qu'on lui avait alors promis qu'aucune contrepartie financière ne serait demandée.

C'est par « *solidarité de territoire* » qu'il a ensuite accepté une participation budgétaire insulaire, alors que cela ne relève pas de la compétence de la CdC. « *Tous les six mois le dossier revient* », a-t-il encore fustigé, mettant en garde contre des demandes trop pressantes qui pourraient rendre le soutien à l'aéroport impopulaire.

« *Je regrette qu'on fustige ce territoire. Nous serons là, nous ferons des efforts financiers mais un tout petit peu de respect pour notre territoire* », a-t-il conclu. Lionel Quillet n'a toutefois pas précisé le montant de cet apport financier supplémentaire. ■ **S.B.**